



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
7 octobre 2021
Français
Original : anglais

Quinzième session

La Barbade (en ligne)
3-7 octobre 2021

Déclaration ministérielle du groupe des petits États insulaires en développement à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Nous, ministres des petits États insulaires en développement (PEID),

Réunis à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue du 3 au 7 octobre 2021,

Rappelant le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice et les Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations de Samoa)¹, issues de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement tenue en septembre 2014 et dans lesquelles sont définies les priorités des PEID en matière de développement durable, et considérant que les Orientations de Samoa sont compatibles avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

Rappelant que les États membres, au moyen des Orientations de Samoa, ont souligné leur engagement de « prendre des mesures urgentes et concrètes pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement »³, et que l'Assemblée générale a constamment réitéré cet engagement dans les résolutions 70/202 du 22 décembre 2015, 71/225 du 21 décembre 2016, 72/217 du 20 décembre 2017, 73/228 du 20 décembre 2018, 74/217 du 19 décembre 2019 et 75/215 du 21 décembre 2020,

Réaffirmant que les PEID sont particulièrement vulnérables aux chocs exogènes, en raison de leur taille, de leur éloignement géographique, de la petitesse de leur économie, de leur forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et de leur extrême exposition aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques,

Réaffirmant la nécessité de combler les déficits d'infrastructure⁴ et d'augmenter l'investissement productif durable⁵ dans les PEID, et notre appel, lancé dans le Maafikiano de Nairobi, pour que la CNUCED aide les PEID à remédier à leurs vulnérabilités matérielles et économiques, à favoriser leur transformation économique structurelle et à renforcer leur résilience et leurs capacités productives⁶,

¹ Résolution 69/15 de l'Assemblée générale du 14 novembre 2014, Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations de Samoa), annexe.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 21 octobre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

³ Paragraphe 22 des Orientations de Samoa.

⁴ Paragraphe 70 du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2).

⁵ Paragraphe 51 du Maafikiano de Nairobi.

⁶ Paragraphe 76 f) du Maafikiano de Nairobi.



Notant avec une vive inquiétude que la pandémie de COVID-19 a des incidences disproportionnées sur le développement durable des PEID, les conséquences étant notamment profondes et potentiellement durables pour l'éradication de la pauvreté, l'emploi, le tourisme, la croissance économique, le poids de la dette, l'autonomisation des femmes et des filles, le développement de la jeunesse, l'éducation et le bien-être social, et qu'elle aggrave, dans ce contexte, la détérioration de la capacité des PEID de faire face aux chocs extérieurs,

Conscients que l'Assemblée générale a demandé, en décembre 2020, que « des mesures importantes soient prises immédiatement pour faciliter les moyens mis en œuvre par les petits États insulaires en développement afin de se remettre de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 »⁷,

Constatant que la quinzième session de la Conférence est la première occasion pour les ministres d'engager un dialogue multilatéral concernant les incidences de la pandémie de COVID-19 dans les domaines interdépendants du commerce et du développement,

Rappelant que, lors de leur réunion virtuelle tenue à New York le 22 septembre 2021, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) ont demandé à la CNUCED de continuer à contribuer au renforcement des capacités productives des PEID et de donner la priorité aux mesures qui les aideront à surmonter les problèmes de commerce et de développement causés par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, afin qu'ils deviennent plus résilients et atteignent les objectifs de développement durable, et ont demandé aux ministres des PEID de défendre les intérêts du groupe à la quinzième session de la Conférence,

1. *Restons préoccupés* par le fait que de nombreuses institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement des PEID s'appuient encore uniquement sur des critères inadéquats, tels que le PIB/RNB par habitant, pour déterminer l'admissibilité à un financement concessionnel. La profondeur de la crise provoquée par la pandémie démontre la nécessité de poursuivre les travaux sur les indices de vulnérabilité, en vue de garantir que les PEID peuvent bénéficier de l'appui nécessaire pour se remettre des chocs extérieurs et renforcer leur résilience ;

2. *Soulignons* que les changements climatiques influent sur le commerce en provoquant des perturbations dans les chaînes de production, d'approvisionnement, de transport et de distribution, et soulignent que la capacité des PEID de passer avec succès d'un état de vulnérabilité aiguë à des niveaux durables de prospérité dépend dans une large mesure des progrès réalisés dans leurs capacités techniques, financières et institutionnelles de s'adapter aux chocs économiques et environnementaux provoqués par les changements climatiques mondiaux. Nous demandons donc à la CNUCED de poursuivre et de renforcer ses travaux visant à soutenir l'adoption et la mise en œuvre par les PEID de stratégies de commerce et de production respectueuses du climat ;

3. *Nous déclarons profondément préoccupés* par le fardeau de la dette des PEID, qui reste élevé et insoutenable, et qui est exacerbé par les efforts déployés pour faire face aux catastrophes naturelles, aux effets des changements climatiques et à d'autres chocs exogènes. Ces difficultés liées à la dette ont été aggravées par la forte baisse des recettes publiques et l'augmentation des dépenses causées par la pandémie. Nous demandons donc à nouveau, comme l'ont fait les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS, aux partenaires de développement, ainsi qu'aux banques multilatérales de développement et aux institutions financières internationales, d'adopter des approches plus progressives qui permettent aux PEID de bénéficier d'un allègement de la dette élargi, au moyen d'instruments financiers existants et nouveaux, y compris, entre autres, l'annulation, la suspension, le rééchelonnement, la restructuration et l'échange de dettes, ainsi que d'autres mesures d'appui. Nous demandons en outre à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les questions de la dette.

⁷ Résolution 75/215 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, par. 8.

4. *Rejetons fermement* l'établissement unilatéral et coercitif d'une liste noire de pays considérés comme des juridictions fiscales non coopératives ou de pays dont le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présenterait des lacunes stratégiques. Ces mesures ont des effets prolongés et néfastes sur l'économie des pays concernés et sur leur capacité de renforcer leur résilience.

5. *Rejetons également fermement* l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales à l'encontre des pays en développement, comme indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, car de tels actes sont incompatibles avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et par conséquent, demandons à nouveau à la communauté internationale, comme l'on fait les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS, d'adopter d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral aux mesures économiques coercitives unilatérales.

6. *Réaffirmons* notre attachement au multilatéralisme, notamment à un système commercial multilatéral transparent, inclusif, équitable, ouvert et fondé sur des règles, dont l'Organisation mondiale du commerce est l'institution centrale. Nous demandons à la CNUCED de mener des travaux de recherche et d'analyse technique consacrés aux incidences du système commercial multilatéral et de ses règles sur les PEID.

7. *Affirmons* l'intérêt de la coopération Sud-Sud, y compris de la coopération interrégionale, du partage de modèles de bonnes pratiques et de la promotion de principes multipartites qui favoriseront la réalisation du Programme 2030.

8. *Soulignons* qu'il existe un lien entre les politiques commerciales et sanitaires et les effets néfastes sur la productivité des problèmes sanitaires auxquels font face les PEID, tels que les maladies chroniques non transmissibles et la COVID-19. Nous invitons la CNUCED à travailler avec d'autres organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, pour promouvoir l'adoption de politiques et de programmes équilibrés en matière de santé et de commerce.

9. *Demandons* le lancement d'une initiative dirigée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont l'objectif serait de s'entendre sur les principes directeurs d'une nouvelle génération de mesures internationales d'appui visant à réduire la vulnérabilité des PEID aux chocs systémiques et à renforcer leur résilience. Nous pensons que la CNUCED devrait jouer un rôle de premier plan dans le processus multilatéral qui sous-tend cette initiative.

10. *Soutenons* l'appel lancé à la CNUCED pour qu'elle continue de s'efforcer d'intégrer dans tous ses travaux la question transversale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

11. *Demandons* à la CNUCED de renforcer son appui technique aux PEID qui s'emploient à combler les déficits d'infrastructure et à bâtir une économie plus diversifiée, durable et résiliente. Nous demandons donc à la CNUCED d'entreprendre des travaux dans les domaines suivants : la croissance et le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans nos pays ; la promotion de l'investissement étranger direct dans les PEID ; le développement de l'économie verte, y compris le secteur des énergies renouvelables ; la progression vers une économie océanique durable ; la promotion des industries de la création ; comment attirer et conserver des migrants qualifiés ; le progrès technologique comme moteur de l'innovation et d'une spécialisation économique plus intelligente dans nos pays ; le développement de l'économie du numérique et de la connaissance ; la mise en œuvre de réformes de la facilitation des échanges ; le commerce et la sécurité alimentaire ; les transports aériens et maritimes durables et résilients.